

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du mardi 12 avril 2019

à Saugues

Nombre de conseillers communautaires : 53 + 20 pouvoirs

Date de convocation : 1^{er} avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 avril à 17 heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents : Mmes Jeanine BRUGEYROUX, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL, Chantal LEGENDRE, Marie-Andrée PERREY, Chantal FARIGOULE, Magalie MISSONNIER, Jessica COUDERT, Agnès JEAN, Annie CARLET, Corinne BOYER, Brigitte ISSARTEL et Michèle MALFANT, MM. Jean-Louis PORTAL, René SOULIER, Serge DESCHEEMACKER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Mickaël VACHER, Stéphane DELPY, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Alain BESSON, Thierry ASTRUC, Jean-Marc CHARRADE, Denis BEAUME, Jean PASCAL, Joseph TORRENT, Gérard BEAUD, Jean-Pierre BRUNEL, Christian DAUPHIN, Jean-Pierre SOIGNON, Jean-Marie CHAPON, Philippe MOLHERAT, Denis FOURY, Jean-Claude BAGES, Bernard MONATTE, Emile ROUSSEL, André DORIER, Jean Michel DURAND, Éric FAVEY, Serge ROCHER, Alain SOULE, Christophe COURTEIX, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD, Charles TOURETTE, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT et Ludovic LEYDIER.

Pouvoirs : Mme Séverine EYNARD à Mme Gisèle RASPAIL, M. Gérard MERLE à M. Christophe COURTEIX, M. Jean-Louis NOTON à M. Michel BRUN, M. Joseph VISSAC à Mme Jessica COUDERT, M. Thierry GRIMALDI à Mme Agnès JEAN, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD à M. Joseph TORRENT, Mme Valérie GAILLARD à Mme Chantal FARIGOULE, M. MONTEIL Olivier à M. Jean-Pierre BRUNEL, M. Denis BONNAFOUX à M. Christian DAUPHIN, M. Claude MASSEBEUF à M. Gérard BEAUD, M. Raphaël LESCURE à M. Philippe MOLHERAT, M. Gérard ROUX à M. Magalie MISSONNIER, M. Alain CUSSAC à M. Jean-Marie CHAPON, Mme Karine CROS à M. Alain GARNIER, Mme Annie PLANTIN à M. André DORIER, Mme Sylvie LEBRAT à M. Jean-Louis CELLIER, M. Christian BARBUT à M. René SOULIER, M. Yves ATTARD à M. Gilles RUAT, M. Guy LAFOND à Mme Michèle MALFANT et M. Gilles COUSTON à M. Ludovic LEYDIER.

Absents Excusés : Mmes Jacqueline TORRENT, Christine BANASSAT, Elisabeth CROUZET, Françoise TORRENT-PAILHES, Paulette HABRIAL, MM. Franck NOEL-BARON, Cédric FLANDIN, Christian POULET, Claude GINHAC, Stéphane DESSALLES, Bernard MOYEN, Maurice PARAT et Christian VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine DELABRE

2019-02-01 Validation du PV du Conseil Communautaire du 12 mars 2019

Rapporteur : M le Président

Le Conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Lachaud-Curmilhac pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation du Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 25 février 2019 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 86 membres en exercice, 65 étaient présents et 6 pouvoirs ont été donnés par : Mme Sylvie LEBRAT à M. Christian BARBUT, Mme Christine BANASSAT à M. Alain GARNIER, M. Thierry ASTRUC à M. Jean-Marc CHARRADE, M. Denis BEAUME à M. Jean-Jacques LUDON, M. Raphaël LESCURE à M. Philippe MOLHERAT et Mme Elisabeth CROUZET à M. Denis BONNAFOUX.

- Délibération n° 3 : arrivée de M. Ludovic LEYDIER à 15h avec le pouvoir de M. Gilles COUSTON ; départ de M. Maurice PARAT à 16h15,
- Délibération n° 4 : départ de M. Michel BRUN à 16h30 (pouvoir donné à M. Jean-Louis CELLIER),
- Délibération n° 6 : départ de M. Franck NOEL-BARON à 16h35 (pouvoir donné à Mme Agnès JEAN) ; départ de M. Joseph TORRENT (pouvoir donné à Mme Chantal FARIGOULE) ; départ de Mme Marie-Thérèse ROUBAUD (pouvoir donné à M. Christian DAUPHIN) et départ de M. Jean-Pierre BRUNEL (pas de pouvoir donné),

- Délibération n° 10 : départ de M. Maurice LAC à 17h38 (pouvoir donné à M. Guy LAFOND),
- Délibération n° 11 : départ de MM. Mickaël VACHER et Christian POULET (pas de pouvoir donné),
- Délibération n° 17 : départ de Mme Karine CROS à 17h52 (pouvoir donné à M. Jean-François BLANC),
- Délibération n° 21 : départ de M. Hervé VINCENT à 18h20 (pas de pouvoir donné), de MM. Emile ROUSSEL (pouvoir donné à M. Claude GIHNAC) ; Gérard ROUX (pouvoir donné à M. Bernard MONATTE) et de Mme Magalie MISSONNIER (pouvoir donné à Mme Corinne BOYER),
- Délibération n° 23 : départ de M. Charles TOURRETTE à 18h23 (pouvoir donné à M. Gérard BEAUD),
- Délibération n° 24 : départ de M. Raymond FRAISSE à 18h26 (pas de pouvoir donné),
- Délibération n° 25 : départ de Mme Annie CARLET, MM. Gilles RUAT et Yves ATTARD (pas de pouvoirs donnés).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

M. Serge DESCHEEMACKER a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1- *Validation du PV du Conseil Communautaire du 17 décembre 2018 : adoptée à 66 pour, 1 contre (M. Joseph TORRENT), 3 abstentions (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, MM. Jean-Pierre BRUNEL et Maurice PARAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Christian POULET).*
- 2- *Débat d'orientations budgétaires 2019 : pas d'expression de vote.*
- 3- *Constitution et reprise de provisions pour risques au budget général : adoptée à 70 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Pierre BRUNEL et Hervé VINCENT).*
- 4- *Assujettissement à la TVA des loyers des entreprises hébergées dans la pépinière ETE (Espace Tremplin Entreprises) : adoptée à 71 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Louis BARTHELEMY).*
- 5- *Validation du plan de financement – Voiries communautaires 2019 : adoptée à 72 pour.*
- 6- *Validation du plan de financement – Réhabilitation Halle des sports Paulhaguet : adoptée à 53 pour, 2 contre (MM. Raymond FRAISSE et Mikaël VACHER), 12 abstentions (MM. Yves ATTARD, André DORIER, Jean-François BLANC, Gilles RUAT, Joseph TORRENT, Hervé VINCENT, Mmes Annie CARLET, Karine CROS, Chantal FARIGOULE, Magalie MISSONNIER et M. Ludovic LEYDIER et son pouvoir M. Gilles COUSTON) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Christian POULET, Bernard MONATTE, Mme Michèle MALFANT et Raphaël LESCURE (pouvoir donné à M. Philippe MOLHERAT)).*
- 7- *Validation du plan de financement de la signalétique touristique RN 102 et A75 : adoptée à 68 pour, 1 abstention (M. Yves ATTARD), et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Bernard MONATTE et Mme Michèle MALFANT).*
- 8- *Validation du plan de financement – Maison des services au public - Langeac : adoptée à 68 pour, 2 abstentions (MM. BRUN Michel (pouvoir donné à M. Jean-Louis CELLIER) et Hervé VINCENT, et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Michèle MALFANT).*
- 9- *Validation du plan de financement – Maison de services au Public – Saugues : adoptée à 58 pour, 1 contre (M. Michel BRUN (pouvoir donné à Jean Louis CELLIER) 8 abstentions (MM. Jean-Louis CELLIER, Gilles RUAT, Joseph TORRENT, Ludovic LEYDIER, Hervé VINCENT, Mme Chantal FARIGOULE, Mme Agnès JEAN et son pouvoir Franck NOEL-BARON), et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Christian POULET, Joseph VISSAC, M. Gilles COUSTON (pouvoir donné M. Ludovic LEYDIER) et Mme Michèle MALFANT).*
- 10- *Validation du plan de financement - Centre aqua-ludique Langeac : adoptée à 43 pour, 16 contre (Alain GARNIER et son pouvoir Mme Christine BANASSAT Mmes Karine CROS, Agnès JEAN, Magalie MISSONNIER, MM. BRUN Michel (pouvoir donné à M. Jean-Louis CELLIER), Raymond FRAISSE, René HAEVOET, Didier HANSMETZGER, Ludovic LEYDIER, Philippe MONPLOT, Christian POULET, Gérard ROUX, Alain SOULE, Mikaël VACHER et Hervé VINCENT), 11 abstentions (MM. Yves ATTARD, Christian BARBUT et son pouvoir Mme Sylvie LEBRAT, Jean-Louis CELLIER, M. Gilles COUSTON (pouvoir donné M. Ludovic LEYDIER), André DORIER, Jean-François BLANC, Jean PASCAL, Louis BARTHELEMY, Emile ROUSSEL, Gilles RUAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. René SOULIER).*
- 11- *Demande de subvention LEADER pour l'étude d'opportunité concernant le service des ordures ménagères : adoptée à 67 pour et 2 abstentions (M. Ludovic LEYDIER et son pouvoir M. Gilles COUSTON)*
- 12- *Autorisation de signature d'une convention d'adhésion au service retraites avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire : adoptée à 68 pour et 1 abstention (M. Alain SOULE)*
- 13- *Détermination d'un ratio d'avancement de grade : adoptée à 66 pour et 2 abstentions (MM. Jean PASCAL et Gilles RUAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Marie Andrée PERREY).*
- 14- *Création d'un emploi d'agent d'entretien des bâtiments communautaires : adoptée à 66 pour, 1 contre (M. Bernard MONATTE), 1 abstention (Mme Magalie MISSONNIER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gilles RUAT).*
- 15- *Reprise en régie directe des services petite-enfance de Paulhaguet au 1er septembre 2019 : adoptée à 65 pour, 1 contre (M. Charles TOURRETTE) et 3 abstentions (MM. Alain SOULE, Bernard MONATTE et Claude GIHNAC).*
- 16- *Création d'un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture à temps non complet : adoptée à 67 pour et 2 abstentions (M. Alain SOULE et Mme Gisèle RASPAIL).*

- 17- *Signature d'une convention avec le CNPF pour l'animation forêt 2019 : adoptée à 65 pour, 1 contre (M. Jean PASCAL) et 3 abstentions (MM. Denis GAILLARD, Bernard MONATTE et Alain SOULE).*
- 18- *Partenariat financier avec la Chambre d'Agriculture pour la formation « J'agis demain » : adoptée à 65 pour, 1 contre (M. ALAIN SOULE), 1 abstention (M. Yves ATTARD) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean PASCAL et Hervé VINCENT).*
- 19- *Autorisation pour la vente des bâtiments et des équipements de l'hôtel restaurant LE PRIEURE de Lavoûte-Chilhac : adoptée à 68 pour et 1 abstention (Mme Agnès JEAN).*
- 20- *Autorisation pour la vente du bâtiment atelier de carrosserie à la Commune de Lavoûte-Chilhac avec mise à disposition dans l'attente de la signature de l'acte de vente : adoptée à 59 pour, 3 contre (Mme Agnès JEAN, MM. Gilles RUAT et Philippe MONPLOT), 5 abstentions (Mme Michèle Malfant, M. Christian BARBUT et son pouvoir Sylvie LEBRAT, Jean-Louis CELLIER et son pouvoir Michel BRUN) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. René Haelvoet et Jean-Louis PORTAL).*
- 21- *Attribution d'une subvention à l'association Génération Mouvement : adoptée à 56 pour, 4 contre (Mme Michèle Malfant, MM. Guy LAFOND et son pouvoir Maurice LAC, Jean PASCAL), 4 abstentions (Mme Annie CARLET, MM. Gaston CHACORNAC, Bernard MONATTE et Denis GAILLARD) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Yves ATTARD, Denis FOURY, Louis BARTHELEMY et Gilles RUAT).*
- 22- *Attribution d'une Subvention au Pôle Territorial de Coopération Economique - Pôle Laine : adoptée à 64 pour, 1 contre (M. Philippe MONPLOT) et 3 abstentions (Mme Michèle Malfant, MM. Gaston CHACORNAC et Claude GINHAC).*
- 23- *Cotisation annuelle 2019 à la Mission Locale de Brioude : adoptée à 57 pour, 7 contre (MM. Jean-Marc CHARRADE et son pouvoir Thierry ASTRUC, Jean-Louis CELLIER, Claude GINHAC et son pouvoir Emile ROUSSEL, Philippe MONPLOT et Gilles RUAT) et 4 abstentions (MM. Christian BARBUT et son pouvoir Mme Sylvie LEBRAT, Gaston CHACORNAC, Michel BRUN (pouvoir donné à Jean-Louis CELLIER).*
- 24- *Attribution d'une subvention à l'UNSS pour l'organisation d'une compétition sportive au centre équestre de Saugues : adoptée à 62 pour, 1 contre (M. Alain SOULE), 2 abstentions (MM. Guy LAFOND et son pouvoir Maurice LAC) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Gisèle RASPAIL et M. Gilles RUAT).*
- 25- *Attribution d'une subvention à l'USEP pour l'organisation du P'tit tour de la Haute-Loire à vélo : adoptée à 64 pour.*
- 26- *Aide au transport pour les écoles du premier degré dans le cadre de projets liés à l'Education Artistique et Culturelle (EAC) : adoptée à 64 pour.*
- 27- *Harmonisation de tarifs pour des activités culturelles et sportives sur le territoire de la communauté de communes des rives du Haut-Allier : adoptée à 61 pour et 3 abstentions (Mme Michèle Malfant, MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON).*
- 28- *Mise à disposition de la partie Nord de la parcelle BY 429 pour une surface d'environ 8.600m², propriété de la commune de Langeac pour le projet de réhabilitation de la piscine en centre aqua-ludique dans l'attente de la signature d'un acte de cession du foncier : adoptée à 57 pour, 1 contre (M. Philippe MONPLOT), 4 abstentions (M. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Christine BANASSAT, MM. Michel BRUN (pouvoir donné à Jean-Louis CELLIER) et Alain SOULE) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Didier HANSMETZGER et René SOULIER).*
- 29- *Acquisition foncière de la parcelle section P 417 appartenant à la commune de Saugues pour régularisation foncière de la déchetterie de Saugues : adoptée à 60 pour, 3 contre (Mmes Marie-Christine DELABRE et Chantal LEGENDRE, M. Serge DESCHEEMACKER) et 1 abstention (M. Louis BARTHELEMY).*
- 30- *Acquisition foncière et immobilière des parcelles section AC 424 et AC 533 appartenant à la commune de Lavoûte-Chilhac pour créer la maison des services au public à Lavoûte-Chilhac : adoptée à 53 pour, 1 contre (M. Alain SOULE), 6 abstentions (Mmes Séverine EYNARD, Paulette HABRIAL, Chantal LEGENDRE et Gisèle RASPAIL, MM. Denis GAILLARD et Emile ROUSSEL (pouvoir donné à Claude GINHAC)) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Christine BANASSAT, Jean-Claude BAGES et Gaston CHACORNAC).*

M Michel BRUN souhaite que l'on rajoute au PV le courrier de Resto'Domicile à l'EPAH de Saugues au sujet du portage de repas et le fait que La Poste propose ses services pour assurer cette mission.

Cette demande est acceptée par le Président.

La délibération est adoptée à 68 pour, 2 contre (M. Michel BRUN et son pouvoir Jean-Louis NOTON) et 3 abstentions (MM. Thierry ASTRUC, Jean-Pierre SOIGNON et Serge ROCHER).

2019-02-02 Vote du compte de gestion 2019 de la Communauté de Communes

Rapporteur : M le Président

La délibération est adoptée à 71 pour et 2 abstentions (MM. Jean-Pierre SOIGNON et Serge ROCHER).

2019-02-03 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du Budget Principal

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	43 348.27 €
B- Résultats antérieurs reportés	3 500 050.43 €
Résultat à affecter	3 543 398.70 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-492 694.48 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	1 250 472.07 €
Besoin de financement	492 694.48 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	492 694.48 €
Report en fonctionnement R 002	3 050 704.22 €
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 70 pour et 3 abstentions (MM. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, et Jean-Pierre SOIGNON).

2019-02-04 Objet : Vote du compte administratif 2018 de la Communauté de Communes

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : 1 450 294.69 €	Dépenses : 11 353 312.62 €
Recettes : 957 600.21 €	Recettes : 14 896 711.32 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 61 pour, 2 contre (M. Michel BRUN et son pouvoir M. Jean Louis NOTON) et 8 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD, M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir M. MONTEIL Olivier, M. Jean-Pierre SOIGNON, M. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Karine CROS, Mme Sylvie LEBRAT (pouvoir donné à M. Jean- Louis CELLIER)

2019-02-05 Objet : Présentation, débat et vote du budget principal 2019

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Section de fonctionnement dépenses : 14 436 983.09 €

- Charges à caractère général : 2 418 164 €
- Charges de personnel : 2 216 732 €
- Atténuations de produits : 2 802 346 €
- Dépenses imprévues : 400 000 €
- Virement à la section investissement : 2 429 800.98 €
- Dotation aux amortissements : 695 388.74 €
- Autres charges de gestion : 3 288 976.37 €
- Charges financières : 132 575 €

- Charges exceptionnelles : 3 000 €
- Dotations aux provisions : 50 000 €

Section de fonctionnement recettes : 14 436 983.09 €

- Résultat de fonctionnement reporté : 3 050 704.22 €
- Atténuation de charges : 470 000 €
- Opération d'ordre entre section : 130 376.80 €
- Produits des services : 408 000 €
- Impôts et taxes : 7 318 014 €
- Dotations, subventions et participations : 2 678 239 €
- Autres produits de gestion courante : 323 190 €
- Produits exceptionnels et reprise provisions : 58 459.07 €

Section d'investissement dépenses : 5 792 327.49 €

- Déficit reporté : 492 694.48 €
- Opération d'ordre : 130 376.80 €
- Emprunt : 252 322.86 €
- Immobilisations incorporelles : 287 231.76 €
- Subventions d'équipements versées : 385 000 €
- Immobilisations corporelles : 1 160 723.04 €
- Immobilisation en cours : 3 083 978.55 €

Section d'investissement recettes : 5 792 327.49 €

- Virement de fonctionnement : 2 429 800.98 €
- Opération d'ordre : 695 388.74 €
- Dotations 962 694.48 €
- Subventions d'investissement : 1 693 679.29 €
- Autre : 10 764 €

La délibération est adoptée à 59 pour, 5 contre (MM. Yves ATTARD, M. Thierry GRIMALDI et son pouvoir Mme Agnès JEAN, Mme Sylvie LEBRAT (pouvoir donné à M. Jean- Louis CELLIER) et M. Gilles RUAT) et 9 abstentions (Serge ROCHER, M. Michel BRUN et son pouvoir M. Jean-Louis NOTON, M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir M. MONTEIL Olivier, M. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Karine CROS, M. Ludovic LEYDIER et son pouvoir M. Gilles COUSTON).

2019-02-06 Objet : Vote des taux de fiscalité 2019

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Vice-Président rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes a opté en 2017 pour le régime de droit commun avec un lissage de taux des impôts ménage (TH, TF, FFNB) et entreprise (CFE) sur une période de 12 ans.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2019 présenté lors du conseil communautaire du 12 mars 2019 il n'a pas été envisagé de procéder à une augmentation des taux de fiscalité locale pour 2019.

Aussi, le Vice-Président propose de voter pour 2019 les taux suivants :

- Taxe d'habitation (TH) : 10.30%
- Taxe foncière (TF) : 2.31 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 14.23 %
- cotisation foncière des Entreprises (CFE) : 26.33 %

La délibération est adoptée à 72 pour et 1 abstention (M. Jean-Pierre SOIGNON).

2019-02-07 Objet : Vote des taux de la TEOM 2019

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier doit voter les taux différenciés de TEOM pour le secteur géographique dont les communes sont collectées par le SICTOM Issoire/Brioude et pour le secteur géographique dont les communes sont collectées par le SICTOM Des Monts du Forez.

Pour 2019, le produit appelé par le SICTOM Issoire/Brioude pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères du secteur géographique concerné par le SICTOM Issoire/Brioude est de 1 749 410.71 €. Le taux moyen sera pour 2019 de 12.53 %.

Pour 2019, le produit appelé par le SICTOM des Monts du Forez pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères du secteur géographique concerné par le SICTOM des Monts du Forez est de 53 650.89 €. Le taux moyen sera pour 2019 de 13.68 %

La délibération est adoptée à 66 pour, 3 contre (M. Bernard MONATTE et M. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Karine CROS) et 4 abstentions (MM. Michel BRUN et son pouvoir Jean-Louis NOTON, Didier HANSMETZGER et Jean-Pierre SOIGNON).

2019-02-08 Objet : Vote du compte de gestion 2018 de la ZAE Chambaret

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 73 pour.

2019-02-09 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA ZA Chambaret Grand Sud

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	- €
B- Résultats antérieurs reportés	25.17 €
Résultat à affecter	25.17 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	68 203.15 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	
Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	25.17 €
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 69 pour, 1 abstention (M. Jean-Pierre SOIGNON) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Jeanine BRUGEYROUX, Chantal FARIGOULE et M. Denis GAILLARD).

2019-02-10 Objet : Vote du compte administratif 2018 de la ZAE Chambaret

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 0 €	Dépenses : 55 364.40 €
Recettes : 68 203.15 €	Recettes : 55 389.57 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.
La délibération est adoptée à 71 pour.

2019-02-11 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 ZA Chambaret Grand Sud

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section de Fonctionnement Dépenses : 0 €
Section de Fonctionnement Recettes : 25.17 €

Section d'Investissement Dépenses : 15 996 €
Section d'Investissement Recettes : 68 203.15 €

La délibération est adoptée à 70 pour, 1 contre (M. Jean-Pierre SOIGNON) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD).

2019-02-12 Objet : Vote du compte de gestion 2018 de l'Hôtel Restaurant Le Prieuré à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 66 pour, 4 contre (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD et Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI) et 3 abstentions (MM. Jean-Pierre SOIGNON, Alain SOULE et Mme Brigitte ISSARTEL).

2019-02-13 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA atelier relais Hôtel restaurant le Prieuré à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	10 703.76 €
B- Résultats antérieurs reportés	-3 193.45
Résultat à affecter	7 510.31€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-19 713.68 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	19 713.68 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	7 510.31 €
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 67 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI), 3 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD et Mme Brigitte ISSARTEL) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Thierry ASTRUC).

2019-02-14 Objet : Vote du compte administratif 2018 de l'hôtel restaurant le Prieuré à Lavouête-chilhac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 20 113.68 €	Dépenses : 17 687.06 €
Recettes : 400 €	Recettes : 25 197.37 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 64 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI) et 5 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD, MM.Thierry ASTRUC, Jean-Pierre SOIGNON et Mme Brigitte ISSARTEL).

2019-02-15 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 Atelier-relai HÔTEL LE Prieuré à Lavouête- Chilhac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section de Fonctionnement Dépenses : 10 716.49 €
Section de Fonctionnement Recettes : 10 716.49 €

Section d'Investissement Dépenses : 25 762.83 €
Section d'Investissement Recettes : 157 510.31 €

La délibération est adoptée à 66 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI) et 5 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD, MM.Thierry ASTRUC, Jean-Pierre SOIGNON et Mme Brigitte ISSARTEL).

2019-02-16 Objet : Vote du compte de gestion 2018 de l'atelier de carrosserie à Lavouête-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 68 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI) et 3 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD, Jean-Pierre SOIGNON).

2019-02-17 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA Atelier relais carrosserie à Lavouête- Chilhac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-6 222.73 €
B- Résultats antérieurs reportés	2 315.58
Résultat à affecter	-3 907.15 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-1 647.28 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	1 647.28 €
AFFECTATION	

Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	-3 907.15 €

La délibération est adoptée à 62 pour, 3 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI et Gisèle RASPAIL), 5 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD, Jean-Pierre SOIGNON, Thierry ASTRUC et Mikaël VACHER) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. René SOULIER et son pouvoir Christian BARBUT et Alain SOULE).

2019-02-18 Objet : Vote du compte administratif 2018 de l'Atelier de carrosserie à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : 12 711.33 €	Dépenses : 11 195.20 €
Recettes : 11 064.05 €	Recettes : 7 288.05 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 62 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI), 5 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD, Jean-Pierre SOIGNON, Thierry ASTRUC et Mikaël VACHER) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. André DORIER et son pouvoir Mme Annie PLANTIN).

2019-02-19 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 Atelier carrosserie à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section de Fonctionnement Dépenses : 15 168.95 €
Section de Fonctionnement Recettes : 15 168.95 €

Section d'Investissement Dépenses : 9 386.22 €
Section d'Investissement Recettes : 9 386.22 €

La délibération est adoptée à 67 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI), 4 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD, Jean-Pierre SOIGNON, Thierry ASTRUC).

2019-02-20 Objet : Vote du compte de gestion 2018 du multiple rural à Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 69 pour, 4 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD, Jean-Pierre SOIGNON, Denis FOURY).

2019-02-21 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA atelier relais multiple rural Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-1.99 €

B- Résultats antérieurs reportés	-30 911.73
Résultat à affecter	-30 913.72€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-12 471.72 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	12 471.72 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	-30 913.72 €

La délibération est adoptée à 65 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI) et 6 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD, Jean-Pierre SOIGNON, Denis FOURY, Denis GAILLARD et Thierry ASTRUC).

2019-02-22 Objet : Vote du compte administratif 2018 du multiple rural à Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 12 471.72 €	Dépenses : 41 468.04 €
Recettes : 0 €	Recettes : 10 554.32 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 59 pour, 3 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI et Mme Gisèle RASPAIL) 5 abstentions (Jean-Pierre SOIGNON, Denis FOURY, Denis GAILLARD et Thierry ASTRUC et Serge ROCHER) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD, Mme Michèle MALFANT et son pouvoir Guy LAFOND).

2019-02-23 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 atelier relais multiple rural Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section de Fonctionnement Dépenses : 55 091.22 €
Section de Fonctionnement Recettes : 55 091.22 €

Section d'Investissement Dépenses : 20 426.63 €
Section d'Investissement Recettes : 20 426.63 €

La délibération est adoptée à 62 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI), 6 abstentions (Jean-Pierre SOIGNON, Denis FOURY, Denis GAILLARD et Thierry ASTRUC et Serge ROCHER et Mme Gisèle RASPAIL) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD et M. Stéphane DELPY).

2019-02-24 Objet : Vote du compte de gestion 2018 du pôle d'artisanat d'art à St Ilpize

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 70 pour, 2 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre SOIGNON).

2019-02-25 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA Atelier relais pôle artisanat d'art à Saint Ilpize

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	140 €
B- Résultats antérieurs reportés	
Résultat à affecter	140 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-1 186.40 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	1 186.40 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	140 €
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 69 pour, 3 abstentions (MM. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre SOIGNON).

2019-02-26 Objet : Vote du compte administratif 2018 du pôle d'artisanat d'art à St Ilpize

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 1 311.40 €	Dépenses : 502 €
Recettes : 125 €	Recettes : 642 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.
La délibération est adoptée à 67 pour, 2 abstentions (MM. Jean-Pierre SOIGNON et Serge ROCHER).

2019-02-27 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 atelier relais pôle artisanat d'art à St Ilpize

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section de Fonctionnement Dépenses : 1 506.40 €
Section de Fonctionnement Recettes : 1 506.40 €

Section d'Investissement Dépenses : 1 046.40 €
Section d'Investissement Recettes : 1 046.40 €

La délibération est adoptée à 70 pour, 2 abstentions (MM. Jean-Pierre SOIGNON et Serge ROCHER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gaston CHACORNAC).

2019-02-28 Objet : Vote du compte de gestion 2018 de l'atelier de confiture à Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 68 pour, 2 abstentions (MM. Jean-Pierre SOIGNON et Serge ROCHER) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD et Denis BEAUME).

2019-02-29 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA atelier relais confiture Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	13 887.24 €
B-	
C- Résultats antérieurs reportés	
Résultat à affecter	13 887.24 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	2 544.24 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	13 887.24 €
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 63 pour, 3 abstentions (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI et M. Jean-Pierre SOIGNON) et 7 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Mme Gisèle RASPAIL et son pouvoir Mme Séverine EYNARD, Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir Mme Valérie GAILLARD et M. Charles TOURRETTE)

2019-02 -30 Objet : Vote du compte administratif 2018 de l'atelier de confiture à Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 218 028.76 €	Dépenses : 198 141.08 €
Recettes : 220 780 €	Recettes : 212 028.32 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 66 pour, 1 abstention (MM. Jean-Pierre SOIGNON) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. René SOULIER et son pouvoir Christian BARBUT, Mikaël VACHER et Serge ROCHER).

2019-02 -31 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 atelier relais confiture Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section de Fonctionnement Dépenses : 16 525.76 €

Section de Fonctionnement Recettes : 16 525.76 €

Section d'Investissement Dépenses : 17 260 €

Section d'Investissement Recettes : 17 260 €

La délibération est adoptée à 67 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI), 1 abstention (M. Jean-Pierre SOIGNON) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Michèle MALFANT et son pouvoir Guy LAFOND et Serge ROCHER).

2019-02-32 Objet : Vote du compte de gestion 2018 de la boulangerie d'Ally

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 70 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Pierre SOIGNON, Éric FAVEY et Serge ROCHER).

2018-02-33 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA atelier relais épicerie à Ally

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	11 950.48 €
B- Résultats antérieurs reportés	519.47 €
Résultat à affecter	12 469.95 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-14 342.08 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	14 342.08 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	12 469.95 €

Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 68 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI), 3 abstentions (M. Jean-Pierre SOIGNON, Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD).

2019-02-34 Objet : Vote du compte administratif 2018 de la boulangerie d'Ally

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 28 139.29 €	Dépenses : 3 318.56 €
Recettes : 13 797.21 €	Recettes : 15 788.51 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.
La délibération est adoptée à 67 pour, 3 abstentions (M. Jean-Pierre SOIGNON, Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Thierry ASTRUC).

2019-02-35 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 atelier relais épicerie à Ally

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section de Fonctionnement Dépenses : 12 424.01 €
Section de Fonctionnement Recettes : 12 424.01 €

Section d'Investissement Dépenses : 22 063.82 €
Section d'Investissement Recettes : 22 063.82 €

La délibération est adoptée à 66 pour, 4 abstentions (M. Jean-Pierre SOIGNON, Thierry ASTRUC Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme André DORIER et son pouvoir Mme Annie PLANTIN et Charles TOURRETTE).

2019-02-36 Objet : Vote du compte de gestion 2018 de la MARPA à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 70 pour, et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Chantal LEGENDRE, MM. Charles TOURRETTE et Emile ROUSSEL).

2019-02-37 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA MARPA à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	32 529.85 €
B- Résultats antérieurs reportés	
Résultat à affecter	32 529.85 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	

Solde d'exécution cumulé d'investissement	-51 901.01 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	51 901.01 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	32 529.85 €
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 71 pour et 2 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD).

2019-02-38 Objet : Vote du compte administratif 2018 de la MARPA à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : 104 805.32€	Dépenses : 29 938.19 €
Recettes : 52 904.31 €	Recettes : 62 468.04 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 60 pour, 5 abstentions (M. Jean-Pierre SOIGNON, Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD, Mmes Brigitte ISSARTEL et Gisèle RASPAIL) et 6 qui n'ont pas pris part au vote (M. Christophe COURTEIX et son pouvoir M. Gérard MERLE, Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir Mme Valérie GAILLARD, Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI).

2019-02-39 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 MARPA à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section de Fonctionnement Dépenses : 82 199.28 €
Section de Fonctionnement Recettes : 82 199.28 €

Section d'Investissement Dépenses : 93 214.61 €
Section d'Investissement Recettes : 93 214.61 €

La délibération est adoptée à 70 pour et 3 abstentions (Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD, Mme Gisèle RASPAIL).

2019-02-40 Objet : Vote du compte de gestion 2018 de la ZAE Lachamp à Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 69 pour et 4 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI, MM. Denis FOURY et Emile ROUSSEL).

2019-02-41 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA ZAE Lachamp Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	
B- Résultats antérieurs reportés	52 844.37 €
Résultat à affecter	52 844.37 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-278 375.74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	278 375.74 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 67 pour, 5 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Emile ROUSSEL).

2019-02-42 Objet : Vote du compte administratif 2018 de la ZAE Lachamp à Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 278 375.74 €	Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €	Recettes : 52 844.37 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.
La délibération est adoptée à 55 pour, 3 contre (MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON et Charles TOURRETTE), 12 abstentions (MM. Jean-Pierre SOIGNON, Thierry ASTRUC, Jean-Marc CHARRADE, Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Denis GAILLARD, Alain SOULE, Mme Gisèle RASPAIL, M. Jean- Louis CELLIER et son pouvoir Mme Sylvie LEBRAT, Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. BAGES Jean-Claude).

2019-02-43 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 ZAE Lachamp Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section de Fonctionnement Dépenses : 278 380.74 €
Section de Fonctionnement Recettes : 278 380.74 €

Section d'Investissement Dépenses : 503 907.11 €
Section d'Investissement Recettes : 503 907.11 €

La délibération est adoptée à 53 pour, 4 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI et MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON), 10 abstentions (MM. Jean-Pierre SOIGNON, Thierry ASTRUC, Jean-Marc

CHARRADE, Denis GAILLARD, Alain SOULE et Serge ROCHER, Mmes Jeanine BRUGEYROUX, Gisèle RASPAIL, M. Jean- Louis CELLIER et son pouvoir Mme Sylvie LEBRAT) et 6 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Emile ROUSSEL, Mmes Annie CARLET, Chantal FARIGOULE et son pouvoir Valérie GAILLARD).

2019-02-44 Objet : Vote du compte de gestion 2018 des ordures ménagères à Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 60 pour, 3 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI et M. Charles Tourette), 5 abstentions (MM. Michel BRUN et son pouvoir Jean-Louis NOTON, M. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON et Denis FOURY) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (MM Bernard VISSAC, Denis GAILLARD, Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD et Mme Chantal FARIGOULE).

2019-02-45 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA ordures ménagères Pays de Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	12 354.60 €
B- Résultats antérieurs reportés	-11 847.95 €
Résultat à affecter	506.65 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	172 954.64 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	506.65 €
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 69 pour, 2 abstentions (M. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM Denis FOURY, Denis GAILLARD).

2019-02-46 Objet : Vote du compte administratif 2018 des ordures ménagères à Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 134 583.92 €	Dépenses : 616 574.41 €
Recettes : 307 538.56 €	Recettes : 617 054.06 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 65 pour, 2 contre (MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON), 2 abstentions (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD).

2019-02-47 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 ordures ménagères Pays de Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section de Fonctionnement Dépenses : 556 796.24 €
Section de Fonctionnement Recettes : 556 796.24 €

Section d'Investissement Dépenses : 699 935.24 €
Section d'Investissement Recettes : 699 935.24 €

La délibération est adoptée à 60 pour, 2 contre (MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON), 8 abstentions (MM. Michel BRUN et son pouvoir Jean-Louis NOTON, Jean- Louis CELLIER et son pouvoir Mme Sylvie LEBRAT, Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI, Bernard MONATTE, et Jean PASCAL) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Christian DAUPHIN et son pouvoir Denis BONNAFOUX, Mme Chantal LEGENDRE).

2019-02-48 Objet : Constitution de provision pour risques au budget annexe des ordures ménagères

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Dans le respect du principe de prudence qui oblige à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M4, le Vice-Président propose de constituer une provision pour risques à hauteur d'un montant de 20 000 € estimé par la collectivité.

La constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

La délibération est adoptée à 54 pour, 3 contre (MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Charles TOURETTE), 13 abstentions (MM. Jean-Claude BAGES, Jean-Louis CELLIER et son pouvoir Sylvie LEBRAT, Alain GARNIER et son pouvoir Karine CROS, Jean-Pierre SOIGNON, Thierry GRIMALDI (pouvoir donné à Agnès JEAN), Didier HANSMETZGER, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Gérard ROUX, Bernard MONATTE, Jean PASCAL, Serge ROCHER) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Mme Agnès JEAN).

2019-02-49 Objet : Reprise des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles au budget annexe des ordures ménagères

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Vice-Président rappelle la délibération n° 2018.12.02 du 17 décembre 2018 par laquelle le conseil communautaire autorise les régularisations des durées d'amortissement de deux biens (réhabilitation CET du MOULAS et déchargement des colonnes PAV).

Compte tenu de l'allongement de la durée d'amortissement desdits biens, le président propose d'ajuster le montant des amortissements pour l'année 2019 par l'inscription d'une reprise pour une valeur de 26 374.82 € pour la réhabilitation du CET du Moulas et 11 960.06 € pour le déchargement des colonnes PAV.

La délibération est adoptée à 63 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI), 5 abstentions (MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Jean-Pierre SOIGNON, Jean PASCAL, Serge ROCHER) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Jean-Louis PORTAL).

2019-02-50 Objet : Vote du compte de gestion 2018 de l'atelier relais ZAC la Bourzède

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

La délibération est adoptée à 69 pour, 1 abstention (M. Jean-Pierre SOIGNON), et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Claude BAGES, André DORIER et son pouvoir Annie PLANTIN).

2019-02-51 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA atelier relais ZAC la Bourzède

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-2 661.33 €
B- Résultats antérieurs reportés	1 719.83 €
Résultat à affecter	-941.50 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	6 635.64 €
Besoin de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	-941.50 €

La délibération est adoptée à 69 pour, 2 abstentions (MM. Thierry ASTRUC, Jean-Pierre SOIGNON) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD).

2019-02-52 Objet : Vote du compte administratif 2018 de l'atelier relais ZAC la Bourzède

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 17 964.31 €	Dépenses : 27 071.91 €
Recettes : 24 599.95 €	Recettes : 26 130.41 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 69 pour, 1 abstention (M. Jean-Pierre SOIGNON) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Jeanine BRUGEYROUX).

2019-02-53 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 Atelier relais ZAC la Bourzède Langeac

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Section de Fonctionnement Dépenses : 20 387.42 €
Section de Fonctionnement Recettes : 20 387.42 €

Section d'Investissement Dépenses : 40 211.81 €
 Section d'Investissement Recettes : 45 930.88 €

La délibération est adoptée à 68 pour, 1 contre (M. Jean-Pierre SOIGNON) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Alain SOULE et Serge ROCHER).

2019-02-54 Objet : Vote du compte de gestion 2018 du garage Pailhès

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

La délibération est adoptée à 65 pour, 1 contre (M. René HAELVOET) et 7 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Thierry ASTRUC, Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Christophe COURTEIX, Jean-Pierre SOIGNON, Gérard MERLE et Charles TOURRETTE).

2019-02-55 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA Atelier relais garage Pailhès Langeac

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	6 645.29 €
B- Résultats antérieurs reportés	
Résultat à affecter	6 645.29 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-58 710.29 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	58 710.29 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	6 645.29 €
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 67 pour, 1 contre (M. René HAELVOET), 1 abstention (M. Jean-Pierre SOIGNON) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Thierry ASTRUC, Éric FAVEY, Denis FOURY et Mme Jeanine BRUGEYROUX).

2019-02-56 Objet : Vote du compte administratif 2018 du garage Pailhès

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 94 838.54 €	Dépenses : 37 424.46 €
Recettes : 36 128.25 €	Recettes : 44 069.75 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 60 pour, 1 contre (M. René HAELVOET), 6 abstentions (MM. Jean-Claude BAGES, Denis GAILLARD, Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI, Brigitte ISSARTEL et Serge ROCHER) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM Thierry ASTRUC, Jean-Pierre SOIGNON, Denis FOURY, Jean-Louis PORTAL).

2019-02-57 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 Atelier relais Garage Pailhès Langeac

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Section de Fonctionnement Dépenses : 88 058.46 €
Section de Fonctionnement Recettes : 88 058.46 €

Section d'Investissement Dépenses : 90 492.18 €
Section d'Investissement Recettes : 90 492.18 €

La délibération est adoptée à 64 pour, 1 contre (M. René HAELVOET), 5 abstentions (MM. Denis GAILLARD, Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI, Gisèle RASPAIL et Serge ROCHER) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM Thierry ASTRUC, Jean-Pierre SOIGNON, Denis FOURY).

2019-02-58 Objet : Vote du compte de gestion 2018 de l'atelier relais TMUA

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

La délibération est adoptée à 69 pour, 1 abstention (M Jean-Pierre SOIGNON) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Magalie MISSONNIER et son pouvoir M. Gérard ROUX, Mme Marie-Andrée PERREY).

2019-02-59 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA Atelier relais TMUA Langeac

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	5 058.09 €
B- Résultats antérieurs reportés	10 552.81 €
Résultat à affecter	15 610.90 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-3 096.02 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	3 096.02 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	3 096.02 €
Report en fonctionnement R 002	12 514.88 €
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 65 pour, 1 abstention (M. Jean-Pierre SOIGNON) et 7 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, André DORIER et son pouvoir Mme Annie PLANTIN, Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI et Charles TOURRETTE).

2019-02-60 Objet : Vote du compte administratif 2018 de l'atelier relais TMUA

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 16 960.16 €	Dépenses : 19 277.14 €
Recettes : 13 864.14 €	Recettes : 34 888.04 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.
La délibération est adoptée à 66 pour, 1 contre (M. Jean-Pierre SOIGNON), 2 abstentions (Mme, Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. André DORIER et son pouvoir Annie PLANTIN).

2019-02-61 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 Atelier relais TMUA Langeac

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Section de Fonctionnement Dépenses : 23 923 €
Section de Fonctionnement Recettes : 23 923 €

Section d'Investissement Dépenses : 3 096.02 €
Section d'Investissement Recettes : 25 591.02 €

La délibération est adoptée à 63 pour, 1 contre (M. Jean-Pierre SOIGNON), 3 abstentions (Mme, Agnès JEAN et son pouvoir M. Thierry GRIMALDI, Serge ROCHER) et 6 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Jean-Claude BAGES, Alain BESSON, André DORIER et son pouvoir Mme Annie PLANTIN).

2019-02-62 Objet : Vote du compte de gestion 2018 de l'atelier relais CAT

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

La délibération est adoptée à 68 pour et 5 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Jean-Claude BAGES, Jacky DELIVERT et Jean-Pierre SOIGNON).

2019-02-63 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA Atelier relais cuisine CAT Langeac

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	37 352.28 €
B- Résultats antérieurs reportés	7 063.77 €
Résultat à affecter	44 416.05 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-35 906.84 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	

Besoin de financement	35 906.84 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	35 906.84 €
Report en fonctionnement R 002	8 509.21 €
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 70 pour, 1 contre (M. Jean-Pierre SOIGNON) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD).

2019-02-64 Objet : Vote du compte administratif 2018 de l'atelier relais du CAT

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 116 768.72 €	Dépenses : 84 395.41 €
Recettes : 80 861.88 €	Recettes : 128 811.46 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.
La délibération est adoptée à 71 pour.

2019-02-65 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 Atelier relais cuisine CAT Langeac

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Section de Fonctionnement Dépenses : 111 372.25 €
Section de Fonctionnement Recettes : 120 823.45 €

Section d'Investissement Dépenses : 134 852.18 €
Section d'Investissement Recettes : 134 852.18 €

La délibération est adoptée à 67 pour 6 et qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Mme Michèle MALFANT et son pouvoir Guy LAFOND, Maurice LAC et Emile ROUSSEL).

2019-02-66 Objet : Vote du compte de gestion 2018 de l'auberge de Pays de Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

La délibération est adoptée à 70 pour, 1 contre (M. Jean-Pierre SOIGNON) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. André DORIER et son pouvoir Mme Annie PLANTIN).

2019-02-67 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA Auberge du Pays de Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	

A- Résultat de l'exercice	-9 643.47 €
B- Résultats antérieurs reportés	-26 317.81 €
Résultat à affecter	-35 961.28 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-82 150.58 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	82 150.58 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	-35 961.28 €

La délibération est adoptée à 52 pour, 7 contre (MM. Thierry ASTRUC, Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Jean-Claude BAGES, Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Bernard MONATTE) 10 abstentions (MM. Alain GARNIER et son pouvoir Karine CROS, Michel BRUN et son pouvoir Jean-Louis NOTON, Jean-Pierre SOIGNON, Denis GAILLARD, Didier HANSMETZGER, Mmes Brigitte ISSARTEL, Gisèle RASPAIL, Serge ROCHER) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. René HALVOET, Maurice LAC, Mme Marie-Andrée PERREY et Charles TOURRETTE).

2019-02-68 Objet : Vote du compte administratif 2018 de l'auberge de Pays de Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : 8 143.45 €	Dépenses : 13 912.54 €
Recettes : 16 808.94 €	Recettes : 24 439.85 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 43 pour, 10 contre (MM. Thierry ASTRUC, Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Denis GAILLARD, Alain GARNIER et son pouvoir Karine CROS, René HALVOET et Charles TOURRETTE) 14 abstentions (MM. Denis BEAUME, Michel BRUN et son pouvoir Jean-Louis NOTON, Jean-Louis CELLIER et son pouvoir Mme Sylvie LEBRAT, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Gérard ROUX, Bernard MONATTE, Brigitte ISSARTEL, Gisèle RASPAIL, Serge ROCHER et Mickaël VACHER) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gaston CHACORNAC, Jean-Pierre SOIGNON, Mme Michèle Malfant et son pouvoir Guy LAFOND).

2019-02-69 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 Auberge de Pays de Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Section de Fonctionnement Dépenses : 152 214.02 €
Section de Fonctionnement Recettes : 152 214.02 €

Section d'Investissement Dépenses : 102 409.45 €
Section d'Investissement Recettes : 102 409.45 €

La délibération est adoptée à 41 pour, 11 contre (MM. Thierry ASTRUC, Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Alain GARNIER et son pouvoir Karine CROS, Denis GAILLARD, René HALVOET, Bernard MONATTE et Mickaël VACHER), 12 abstentions (MM. Denis BEAUME, Michel BRUN et son pouvoir Jean-Louis NOTON, Jean-Pierre SOIGNON, Jean-Louis CELLIER et son pouvoir Mme Sylvie LEBRAT, Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI, Didier HANSMETZGER, Gisèle RASPAIL, serge ROCHER et Alain SOULE) et 9 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Christophe COURTEIX et son pouvoir Gérard MERLE, Mme Michèle Malfant et son pouvoir Guy LAFOND, André DORIER et son pouvoir Annie PLANTIN, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Gérard ROUX, Charles TOURRETTE).

2019-02-70 Objet : Vote du compte de gestion 2018 de la pépinière photovoltaïque à Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 71 pour, 1 contre (M. Jean-Pierre SOIGNON) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gaston CHACORNAC).

2019-02-71 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA photovoltaïque pépinière Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	1 606.06 €
B- Résultats antérieurs reportés	8 921.25 €
Résultat à affecter	10 527.31 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	8 665.49 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	10 527.31 €
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 66 pour, 1 abstention (M. Jean-Pierre SOIGNON) et 6 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Thierry ASTRUC, Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Christophe COURTEIX et son pouvoir Gérard MERLE et Mme Annie CARLET).

2019-02-72 Objet : Vote du compte administratif 2018 de la pépinière photovoltaïque à Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
-------------------------	-------------------------

Dépenses : 8 143.45 €	Dépenses : 13 912.54 €
Recettes : 16 808.94 €	Recettes : 24 439.85 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.
La délibération est adoptée à 70 pour, 1 abstention (M. Jean-Pierre SOIGNON).

2019-02-73 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 photovoltaïque pépinière Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section de Fonctionnement Dépenses : 13 943.27 €
Section de Fonctionnement Recettes : 25 527.31 €

Section d'Investissement Dépenses : 8 306.73 €
Section d'Investissement Recettes : 17 915.49 €
La délibération est adoptée à 72 pour, 1 abstention (M. Jean-Pierre SOIGNON).

2019-02-74 Objet : Vote du compte de gestion 2018 de la centrale Hydroélectrique à Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 67 pour, 2 contre (M. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Karine CROS) 2 abstentions (M. Jean-Pierre SOIGNON et Denis FOURY) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. André DORIER et son pouvoir Mme Annie PLANTIN).

2019-02-75 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du BA centrale hydroélectrique Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-5 291.43 €
B- Résultats antérieurs reportés	3.38 €
Résultat à affecter	-5 288.05 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	45 337.96 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	-5 288.05 €

La délibération est adoptée à 60 pour,6 contre (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Alain GARNIER et son pouvoir Mme Karine CROS) 7 abstentions (MM. Jean-Claude BAGES, Michel BRUN et son pouvoir Jean-Louis NOTON, Mme Annie CARLET, Denis FOURY, Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI).

2019-02-76 Objet : Vote du compte administratif 2018 de la centrale hydroélectrique à Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : 8 143.45 €	Dépenses : 13 912.54 €
Recettes : 16 808.94 €	Recettes : 24 439.85 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 57 pour,8 contre (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Alain GARNIER et son pouvoir Karine CROS, Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI) 6 abstentions (MM. Michel BRUN et son pouvoir Jean-Louis NOTON, Jean-Louis CELLIER et son pouvoir Mme Sylvie LEBRAT, Denis FOURY et Mme Annie CARLET).

2019-02-77 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 centrale hydroélectrique Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section de Fonctionnement Dépenses : 33 652.37 €
Section de Fonctionnement Recettes : 33 652.37 €

Section d'Investissement Dépenses : 687 783.71 €
Section d'Investissement Recettes : 687 783.71 €

La délibération est adoptée à 57 pour,10 contre (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Michel BRUN et son pouvoir Jean-Louis NOTON, Alain GARNIER et son pouvoir Mme Karine CROS, Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI, Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL) ,5 abstentions (Mme Annie CARLET, M. Jean-Louis CELLIER et son pouvoir Mme Sylvie LEBRAT, Denis FOURY et Serge ROCHER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean PASCAL).

2019-02-78 Objet : Vote du compte de gestion 2018 du lavage laine

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 73 pour.

2019-02-79 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du lavage laine

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	3 100 €
B- Résultats antérieurs reportés	
Résultat à affecter	3 100 €

Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-3 100 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	3 100 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	3 100 €
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 71 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Claude BAGES et Denis BEAUME).

2019-02-80 Objet : Vote du compte administratif 2018 du lavage laine

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : 3 100 €	Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €	Recettes : 3 100 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.
La délibération est adoptée à 65 pour et 6 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI, Christian DAUPHIN et son pouvoir Denis BONNAFOUX).

2019-02-81 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2019 du lavage laine

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section de Fonctionnement Dépenses : 3 100 €
Section de Fonctionnement Recettes : 6 200 €

Section d'Investissement Dépenses : 3 100 €
Section d'Investissement Recettes : 3 100 €

La délibération est adoptée à 69 pour et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Mmes Chantal FARIGOULE et son pouvoir Valérie GAILLARD).

2019-02-82 Objet : Création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

La Vice-Présidente rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

La Vice-Présidente indique que dans le cadre de la réorganisation des services enfance-jeunesse de la communauté de communes, et notamment la prise en régie des services petite-enfance de Paulhaguet, il convient de créer un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants pour occuper le poste de directeur du multi-accueil de Paulhaguet.

Cet emploi correspond à un poste de catégorie A dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 30 heures.

Elle propose de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

La délibération est adoptée à 65 pour, 4 contre (MM. Thierry ASTRUC, Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Charles TOURRETTE) et 4 abstentions (MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Jean PASCAL et Alain SOULE).

2019-02-83 Objet : Création d'un emploi permanent de catégorie A de la filière médico-sociale (infirmier territorial ou éducateur de jeunes enfants ou assistant socio-éducatif) à temps non complet de 24.50 h hebdomadaires

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

La Vice-Présidente rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Elle indique que dans le cadre de la réorganisation des services enfance-jeunesse de la communauté de communes, et notamment la prise en régie des services petite-enfance de Paulhaguet, il convient de créer un emploi permanent de catégorie A de la filière médico-sociale : infirmier territorial, éducateur de jeunes enfants ou assistant socio-éducatif pour occuper le poste de Responsable RAM de Paulhaguet.

La Vice-Présidente ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-3, alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour occuper un emploi permanent dès lors qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Cet emploi correspond au grade d'infirmier territorial, ou d'éducateur de jeunes enfants ou d'assistant socio-éducatif catégorie A, filière médico-sociale dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 24.50 heures.

Elle propose de créer l'emploi de catégorie A décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

La délibération est adoptée à 60 pour, 2 contre (MM. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL), 4 abstentions (MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Jean PASCAL et Alain SOULE) et 7 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Thierry ASTRUC, Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Denis BEAUME, Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI, Corinne BOYER).

2019-02-84 Objet : Création d'un poste d'agent social

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

La Vice-Présidente rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

La Vice-Présidente indique que dans le cadre de la réorganisation des services enfance-jeunesse de la communauté de communes, et notamment la prise en régie des services petite-enfance de Paulhaguet, il convient de créer un emploi d'agent social pour occuper le poste d'agent polyvalent petit enfance.

Cet emploi correspond à un poste de catégorie C dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

Elle propose de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

La délibération est adoptée à 58 pour, 2 contre (MM. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL), 6 abstentions (MM. Thierry ASTRUC, Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Jean PASCAL, Serge ROCHER et Alain SOULE) et 7 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI, Corinne BOYER, Joseph TORRENT et son pouvoir Marie-Thérèse ROUBAUD).

2019-02-85 Objet : création d'un emploi permanent d'agent social à temps non complet de 26 heures hebdomadaires

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

La Vice-Présidente rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Elle indique que dans le cadre de la réorganisation des services enfance-jeunesse de la communauté de communes, et notamment la prise en régie des services petite-enfance de Paulhaguet, il convient de créer un emploi d'agent social pour occuper le poste d'agent polyvalent petite enfance.

Cet emploi correspond à un poste de catégorie C dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 26 heures.

La Vice-Présidente propose de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

La délibération est adoptée à 63 pour, 2 contre (MM. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL), 5 abstentions (MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Jean PASCAL, Serge ROCHER et Alain SOULE) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Thierry ASTRUC, Serge DESCHEEMACKER et Gaston CHACORNAC).

2019-02-86 Objet : Validation d'un plan de financement ZAI Mazeyrat d'Allier – St Georges d'Aurac

Rapporteur : M Gaston CHACORNAC

Le Vice-Président explique à l'assemblée le projet de 1^{ère} tranche de la ZAI Mazeyrat d'Allier-Saint Georges d'Aurac. En effet, suite aux études pré-opérationnelles (Enquête parcellaire, DUP, dossier ZAC, dossier loi sur l'eau), il convient aujourd'hui de lancer les acquisitions foncières afin de prévoir les travaux de viabilisation au plus tôt. La première tranche prévoit l'acquisition foncière de 6.5 ha.

En termes de calendrier, il est prévu :

- 2018 : - fin des études pré-opérationnelles
- 2019 : - acquisitions foncières
- 2020 : - viabilisation de la zone
 - Début commercialisation

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montant en Euros
Études (2018-2019)	132 390 €
Acquisitions foncières (2019-2020)	211 900 €
Travaux + Maîtrise d'œuvre (2020-2021)	3 018 000 €
Frais divers	69 000 €
TOTAL HT	3 431 290 €
RECETTES	
Région (50%)	1 268 645 €
Département (études)	10 000 €
Département (acquisitions)	57 000 €
Ventes des terrains	447 000 €
Département (30% du déficit)	494 593 €
Autofinancement	1 154 052 €
TOTAL HT	3 431 290 €

La délibération est adoptée à 58 pour, 1 contre (M. Rene HALVOET), 7 abstentions (MM. Thierry ASTRUC, Michel BRUN et son pouvoir Jean-Louis NOTON, Jean-Pierre SOIGNON, Ludovic LEYDIER, Brigitte ISSARTEL et Serge ROCHER) et 7 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Gilles COUSTON (pouvoir donné à Ludovic LEYDIER), Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Joseph TORRENT et son pouvoir Marie-Thérèse ROUBAUD).

2019-02-87 Objet : Adoption d'une convention avec le SICALA pour un programme de travaux en 2019

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président explique que le SICALA se réorganise et souhaite dans un avenir proche créer un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) qui pourrait exercer la compétence GEMAPI par délégation ou transfert pour le compte des EPCI du bassin versant Allier et du bassin versant Loire/Lignon.

En 2018, la CCRHA adhérerait au SICALA pour l'ensemble de son territoire. Sa mission première est l'aménagement et la gestion de la Loire et de ses affluents sur l'ensemble du territoire du Département de la Haute-Loire. L'adhésion à ce syndicat reste inchangée par rapport à 2018 et s'élève à 1,60 € par habitant.

La convention jointe a pour objet d'établir une coopération entre la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier et le SICALA pour l'année 2019 avec un programme de travaux 2019 défini et joint à cette délibération. Cette coopération se traduit par 44 jours d'intervention d'une équipe "Restauration de rivière" (ingénierie comprise) sur le territoire de la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier pour une cotisation annuelle fixée à 29 419 €.

La délibération est adoptée à 61 pour, 2 contre (Mme Corinne BOYER et M. Bernard MONATTE) et 10 abstentions (MM. Michel BRUN et son pouvoir Jean-Louis NOTON, Jean-Pierre SOIGNON, Denis GAILLARD, Alain GARNIER et son pouvoir Karine CROS, René HALVOET, Didier HANSMETZGER, Jean-Jacques LUDON, Jean PASCAL).

2019-02-88 Objet : Désignation d'un conseiller communautaire pour siéger à la Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier

Rapporteur : M le Président

Le Président explique que la CCRHA est représentée au sein du collège des élus de la Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE du haut-Allier et qu'il conviendrait de renouveler les mandats de ces membres dû à l'échéance sexennale des mandats.

Notre EPCI est englobé en totalité dans le périmètre du SAGE et couvre en superficie 40 % de son aire géographique. De plus depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) incombe à notre établissement de coopération intercommunal et est étroitement liée aux travaux et objectifs du SAGE.

Aussi, le Préfet nous invite à désigner un représentant de la communauté de Communes pour siéger à la CLE du SAGE.

La candidature de M. Serge DESCHEEMACKER est proposée.

La délibération est adoptée à 68 pour et 5 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD, Alain BESSON, Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI).

2019-02-89 Objet : Adoption d'une convention avec éco-organisme

Rapporteur : Mme Chantal FARIGOULE

La signature de cette convention concerne la régie directe du service des ordures ménagères du secteur de Saugues. Plus particulièrement, la gestion de la déchetterie de Saugues. En effet, il conviendrait de signer la convention-type relative à la collecte séparée des déchets diffus spécifiques ménagers, « *DDS ménagers* » avec l'éco-organisme de la filière Ecodds, en contrepartie d'un soutien financier de ce dernier (de 923 € à 3 413 € par an).

« *DDS ménagers* » désigne les déchets ménagers issus des produits des catégories de l'article R 543-228 du code de l'environnement pour lesquelles EcoDDS est agréée, il s'agit de produits pyrotechniques, extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice, produits à base d'hydrocarbures, produits d'adhésion, d'étanchéité et de préparation de surface, produits de traitement et de revêtement des matériaux ; produits d'entretien spéciaux et de protection ; produits chimiques usuels ; solvants ; biocides et phytosanitaires ménagers ; engrais ménagers)

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée, tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément au titre de l'article R. 543-234 du code de l'environnement,

La délibération est adoptée à 70 pour, 1 abstention (M. Jean-Pierre SOIGNON) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gaston CHACORNAC et Jacky DELIVERT).

2019-02-90 Objet : Validation du montant FSE (Fond Social Européen) 2019 des chantiers d'insertion

Rapporteur : Mme Chantal LEGENDRE

La Vice-Présidente explique aux conseillers communautaires qu'il propose de répondre à un appel à projets du Département de la Haute-Loire dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) et pour financer le Chantier d'Insertion en matière « d'accompagnement socioprofessionnel et la mise en situation de travail des salariés en chantiers d'insertion » pour le 9 juin prochain.

1-Le contexte :

L'accord Cadre signé en aout 2014 entre la Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle (DGEFP) et l'Association des Départements de France (ADF) offre la possibilité aux Conseils généraux de se positionner en tant qu'organisme intermédiaire pour la gestion déléguée de crédits européens.

Cette délégation de gestion porte sur l'Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » du « Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole » qui a été approuvé par la Commission Européenne le 10 octobre 2014. L'ensemble des projets financés au titre de l'Axe 3 s'inscrivent dans la Stratégie Europe 2020 et concourent plus particulièrement à la réalisation de l'Objectif Thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » et de la Priorité d'Investissement 9.1 : « L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi ».

C'est dans ce cadre que le Département de la Haute-Loire s'est positionné pour être candidat à la gestion d'une subvention globale au titre de la programmation FSE 2014-2020. L'opération s'inscrit dans le cadre des actions que le Département souhaite mener au titre de sa politique d'insertion, en articulation avec le dernier Programme Départemental d'Insertion (PDI) autour de quatre axes :

- Restauration de la confiance et de l'estime de soi
- Retour vers l'autonomie
- Reprise de contact avec le monde du travail
- Amélioration de la gouvernance

Le Département de la Haute-Loire invite l'ensemble des acteurs de l'offre territoriale d'insertion souhaitant bénéficier d'un cofinancement FSE au titre de l'Axe 3 pour l'année 2018 à répondre à cet appel à projets qui a pour objectif de proposer des mesures pour l'accompagnement des publics les plus en difficultés (priorité d'investissement 9.1 objectif spécifique 1 de l'Axe 3 Inclusion du Programme Opérationnel National FSE).

2-L'objectif :

L'objectif du Département est de privilégier une stratégie d'accompagnement des personnes qui repose sur l'identification et la levée des freins à l'insertion professionnelle et qui favorise la qualification et la prise ou reprise d'emploi dans le cadre de parcours individualisés.

Les structures d'insertion par l'activité économique que sont les Ateliers et Chantiers d'Insertion répondent à ces préoccupations au travers des quatre axes de la réforme de l'IAE :

- Accueil et intégration des personnes en milieu de travail,
- Accompagnement social (traitement des freins à l'emploi) et professionnel (élaboration du projet professionnel),
- Formation des salariés en insertion,
- Contribution à l'activité économique et au développement du territoire.

3 – Le public cible :

Le public cible peut être défini ainsi : personnes en situation de précarité sociale et/ou financière, public cumulant des freins à l'insertion empêchant notamment leur accès direct à l'emploi ou à la formation.

4- Localisation de l'action :

Les actions doivent toutes être situées sur le territoire du département de la Haute-Loire.

5- Durée de l'opération :

Cet appel à projets est ouvert à des opérations se déroulant sur une durée maximale de 12 mois comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

6- Plan de financement :

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses directes : personnel	163 500 €	Fonds européens (FSE)	67 356.80 €
		Région	21 460.00 €
Dépenses indirectes	24 525 €	Etat	22 177 40€
		Autofinancement	77 030.80 €
TOTAL	188 025 €	TOTAL	188 025 €

La délibération est adoptée à 69 pour et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Pierre SOIGNON, Éric FAVEY, Emile ROUSSEL et Maurice LAC).

2019-02-91 Objet : Attribution d'une subvention à l'association ADAJ43 pour soutenir le dispositif Action J43

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

La Vice-Présidente présente aux membres du conseil communautaire le dispositif départemental Action j 43, porté par l'association départementale ADAJ 43. Celui-ci permet d'encourager et de soutenir les projets des jeunes de 11 à 25 ans de Haute-Loire en leur apportant une aide pour construire le projet et un financement pour le réaliser.

Considérant que le but de ce dispositif, qui est de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie des jeunes altiligériens, en les soutenant dans leurs actions et projets d'animation locale, de mobilité ou encore de création d'activité, correspond à la volonté d'accompagner les jeunes du territoire dans la construction et la réalisation de projets, la commission a proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'ADAJ 43 pour gérer le dispositif Action J 43 en 2019.

La convention triennale d'objectifs encadre le dispositif Action J 43 sur les années 2019 à 2021. Le montant de la participation financière communautaire sera fixé chaque année par voie d'avenant à la présente convention.

La délibération est adoptée à 64 pour, 1 abstention (M. Alain SOULE) et 8 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean Louis CELLIER et son pouvoir Sylvie LEBRAT, Jean-Marie CHAPON et son pouvoir Alain CUSSAC, Christophe COURTEIX et son pouvoir Gérard MERLE, Marie-Andrée PERREY, Bernard VISSAC).

2019-02-92 Objet : Affectations de subventions aux organismes de droit privé et aux associations (1ère session).

Arrivée de M Gérard MERLE et départ de M Christophe COURTEIX

Rapporteur : M Gérard MERLE

Le Vice-Président rappelle aux membres du conseil communautaire que des demandes de subventions ont été déposées au siège de la Communauté de communes.

La commission CSL a étudié les dossiers en fonction de la date d'organisation (premier semestre 2019), reçu les organisations demandant une aide supérieure à 1500€ et a proposé d'attribuer un montant de subvention à chaque organisme. La liste des destinataires de cette première session avec le montant attribué se décline comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT-ALLIER	
Association ou organisation	Montant de la subvention en euros pour 2019
DOMAINE SPORT CULTURE LOISIRS	
Jardins fruités (organisation 24 ^{ème} fête des plantes Chavaniac)	2500 + 500 conditionnés météo

11è Festival BD (Langeac)	2500
PANPA Haut-Allier (animation Maison des oiseaux Lavoûte-Chilhac)	1500
Pénitents blancs (Saugues)	800
Contre-la-montre par équipes cadets (Langeac)	1500
ACCA Siaugues-Ste-Marie, St Arcons d'Allier, St Bérain (concours meutes chiens courants)	800 (500 + 300 bonus groupement d'associations)
TOTAL	9600

La délibération est adoptée à 63 pour, 3 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir Thierry GRIMALDI, Alain SOULE), 4 abstentions (MM. Jean-Pierre SOIGNON, Michèle MALFANT, Bernard MONATTE et Brigitte ISSARTEL) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Magalie MISSONNIER et son pouvoir Gérard ROUX, Emile ROUSSEL).

2019-02-93 Objet : Elaboration et mise en œuvre du projet TEPOS

Rapporteur : M Gaston CHACORNAC

Le Vice-Président explique que le Ministère de la transition écologique et solidaire entend encourager les actions locales pour contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, développer les énergies renouvelables locales et réduire les besoins énergétiques.

Deux dispositifs complémentaires permettent aux collectivités et aux acteurs locaux de s'engager dans ce type de démarche, à savoir les démarches « Territoire à Energie Positive (TEPOS) et « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

La Communauté de communes a contractualisé en 2017 avec l'Etat un contrat TEPCV qui lui a permis de réaliser des projets en ce domaine : achats de 2 véhicules électriques, vélos électriques, points d'apport volontaires, ruches.

Aujourd'hui, pour conforter et amplifier cette politique territoriale qui répond à plusieurs enjeux identifiés, la Communauté de communes souhaite s'engager dans le dispositif TEPOS.

Le prérequis à la démarche TEPOS est une étude préalable pour disposer d'un état des lieux énergie-climat, d'une définition d'un programme d'actions immédiates et l'élaboration d'une stratégie énergétique. Cette étude préalable pourrait être aidée à hauteur de 50% par l'ADEME avec un plafond éligibles de 15 000€ TTC.

La délibération est adoptée à 65 pour, 4 abstentions (MM. Yves ATTARD (pouvoir de Gilles RUAT), Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Emile ROUSSEL) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Thierry ASTRUC, Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Jean-Pierre SOIGNON).

2019-02-94 Objet : Autorisation pour le lancement de la consultation des entreprises et l'attribution des marchés de travaux – Réhabilitation Halle des sports Paulhaguet

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Rappel du projet : la Halle des Sports de Paulhaguet est un équipement sportif vieillissant et demande à être réhabilitée. Elle est très utilisée par les associations du bassin de Paulhaguet.

La rénovation et mise aux normes consiste en :

- La réfection du bardage bois
- La réfection d'une partie de la platerie-peinture
- La réfection d'une partie carrelage-faïence
- La réfection du sol sportif
- La mise aux normes de l'électricité
- Le changement du chauffage (chaudière et radian)

Le Vice-Président rappelle que l'estimation de l'opération totale avec la maîtrise d'œuvre s'élève à 391 085 € HT et que le projet bénéficie d'une subvention DETR attribuée en 2015 (85 850 €) et a fait l'objet d'une demande de cofinancement régional de 50 %.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Fargette. Désormais, il convient de lancer la consultation des entreprises et de déposer le permis de construire pour lancer les travaux.
La délibération est adoptée à 73.

Points divers :

- 1- Le Président présente rapidement le dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée » Il précise que la CCRHA a fait acte de candidature auprès du Préfet
- 2- Une action de sabotage a eu lieu à la micro-centrale et une plainte a été déposée par le Président

La séance du Conseil Communautaire est levée à 19 h 50.

Signatures :

Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
Mr Gérard BEAUD

Le Secrétaire de séance
Mme DELABRE Marie-Christine



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.



● VIE QUOTIDIENNE

● PETITE FAMILLE

+

...

● HÉBERGEMENT

**EPHAD Saint Jacques
Madame la Directrice
1 rue Fontaine des Mourgues
43170 SAUGUES**

Chadrac le 21 février 2019

Ref/ portage de repas -Saugues

Madame la Directrice,

Je vous prie de m'excuser pour ma réponse tardive suite à notre entretien du 11 février 2019, mais je souhaitais soumettre à mon conseil d'administration votre proposition, ce qui a été fait en date du 16 février 2019.

Convention avec un tarif de 6,25 € par repas, plus un engagement de 11 300 repas sur 2019.

Après une étude approfondie de nos services RESTO/DO, et en partant sur le nombre de repas réalisés en 2018, plus investissement dans un véhicule adapté, l'association Resto Do serait déficitaire de plus de 14 000 € sur l'année.

Aussi, je vous demande la prolongation de notre convention jusqu'à fin mars aux mêmes conditions qu'en 2018, dans l'attente de notre rencontre prévue le 5 mars avec la communauté de communes des rives du haut Allier.

Nous souhaitons échanger avec les élus, sur la possibilité d'avoir une subvention pour équilibrer notre budget, tout en gardant l'EHPAD comme fournisseur et conserver un tarif acceptable aux personnes du territoire de Saugues.

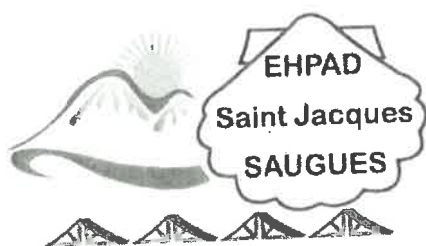
Nous avons transmis le 13 février 2019, au président de la communauté de communes du Haut Allier un courrier expliquant notre position, avec un rdv fixé au 5 mars 2019.

À compter du 6 mars, nous reviendrons vers vous pour finaliser ou pas la nouvelle convention.

En espérant trouver une issue positive avec tous les partenaires du secteur, je vous prie de croire Madame la Directrice, en mes respectueuses salutations.

**Le président
Roland Puech**

ADMIR RESTO DOMICILE 43
13 rue Pierre et Marie Curie - 43770 CHADRAC
Tél. 04 71 09 98 33
Email : restodomicile@fedc43.admr.org



SAUGUES, le 26 février 2019

A l'attention de Monsieur PUECH,
Président,

ADMR REST'O DOMICILE
13 Avenue Pierre et Marie Curie
43700 CHADRAC

VB/SR 33/19

Objet : Portage des repas

 **COPIE**

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre mail du 21 février 2019 nous demandant de continuer à vous fournir les repas jusqu'à fin mars en attendant une aide de la communauté de communes des Rives du Haut Allier qui ne possède plus cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2019.

Je vous rappelle que tout cela a commencé par la réception de votre lettre recommandée, le 27 septembre 2018, mettant fin, à titre conservatoire, à la convention qui vous liait à l'EHPAD. Vos exigences (diminuer les livraisons, compte rendu d'audits « sauvages » envoyés à Monsieur BRUN et à Monsieur BEAUD avec des remarques non fondées et fausses) n'étaient pas envisageables pour l'EHPAD.

Afin de ne pas nuire aux usagers du pays de Saugues, nous avons accepté de continuer la production sans convention jusqu'à début mars, afin qu'une solution soit trouvée.

Après deux réunions, peu d'échanges, vous vous êtes engagés, le 1^{er} février 2019 dans mon bureau, à acheter 11 300 repas au prix de 6.25 € l'unité.

Votre dernier courrier du 21 février 2019 semble remettre en question votre décision orale.

Je vous interpelle sur le fait, qu'à ce jour, il n'y a pas de mise en concurrence pour la fabrication et le portage des repas, et aucun contrôle par une collectivité territoriale.

Vous demandez la prolongation de la convention jusqu'à fin mars, or celle-ci n'existe plus depuis le 31 décembre 2018.

C'est pour toutes ces raisons, que, malheureusement, **l'EHPAD n'assurera plus la fabrication des repas à compter du lundi 18 mars 2019.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos cordiales salutations.

La Directrice
Valérie BOUTE



Copie : Monsieur BRUN, président du Conseil d'administration
Monsieur BEAUD, président de la Communauté de communes